

Pionnière, et discrète, Marie-Madeleine Dienesch, députée des Côtes-du-Nord

Marie-Madeleine et mademoiselle Dienesch

Elle est née en 1914 au Caire. Elue députée des Côtes-du-Nord en 1945, presque par hasard, sa carrière politique durera jusqu'en 1981. Membre du gouvernement de 1968 à 1974, elle incarnait alors LA femme politique. Mais qui était Marie-Madeleine Dienesch ?

66 novembre 1945 à l'Assemblée Nationale. Premier jour de l'**assemblée constituante**⁽¹⁾ après la guerre. Trente-trois députées. Parmi elles, Marie-Madeleine Dienesch, 31 ans, porte des chaussettes en coton, tricotées par sa tante. Presque par hasard, elle s'est inscrite en troisième position sur la liste du parti centriste et chrétien, MRP (mouvement républicain populaire); les deux hommes la précédant ayant cédé leur place, la voilà, elle, actrice du grand chamboulement générationnel de ce monde politique.

En 1939, Marie-Madeleine Dienesch avait été nommée professeur de Lettres au collège de filles de Saint-Brieuc. À cette

période, elle s'implique dans la résistance et des syndicats catholiques. Au cours des campagnes électorales, ses plus grands adversaires n'étaient ni les socialistes ni les communistes, mais, selon ses mots, « les **anti-féministes**⁽²⁾ viscéraux ». Elle comprend rapidement le fonctionnement du monde politique et elle y trace sa voie. En 1965, avec son groupe politique, elle cherche à renforcer les droits des épouses dans le projet de loi du gouvernement sur les régimes matrimoniaux. À la fin de l'année 1967, elle est contrainte par la solidarité des partis politiques de co-signer et de voter la proposition de loi de Lucien Neuwirth, le texte qui ouvre le droit à la **contraception**⁽³⁾

VOCA BULAIRE

- ⁽¹⁾ **assemblée constituante**: vodadenn vonreizhañ
⁽²⁾ **anti-féministes**: eneb-gwregelourien
⁽³⁾ **contraception**: hilastaliñ
⁽⁴⁾ **réadaptation (ancienne formule pour parler du soutien aux handicapés)**: azgouestaat (doare kozh da gomz eus ar skoazell d'an dud nammet)
⁽⁵⁾ **politologue (féminin)**: politikoniourez

des femmes. Ce vote en coûte à la femme catholique.

L'historien Christian Bougeard explique comment, sous la Quatrième République, elle se décale du centre vers le groupe gaulliste. En cette période politiquement instable, elle est systématiquement réélue. À la fin de mai 1968, elle est appelée comme membre du gouvernement, « une opportunité que son parti ne lui avait pas donnée sous la IV^e République » écrit Christian Bougeard. La secrétaire d'État ne se mariera pas davantage que la députée. La politique est la vie de « mademoiselle Dienesch ». En juillet, elle est nommée secrétaire d'État à l'assistance sociale et à la **réadaptation**⁽⁴⁾. Durant plus de quatre ans, la ministre catholique retarde la publication des décrets d'application de la loi Neuwirth.

Elle restera membre des gouvernements jusqu'à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Avec le soutien de Charles de Gaulle, qui avait perdu une enfant handicapée, elle se bat pour les droits des handicapés et pour développer les techniques de réadaptation. Sous la présidence de Georges Pompidou, elle rappelait constamment à ses collègues le sort des handicapés, à tel point qu'elle en était gentiment moquée. Dans ces années, elle est la seule femme au gouvernement (sauf pendant dix mois). Toutefois, selon Mariette Sineau, **politologue**⁽⁵⁾, « le gaullisme a utilisé cette femme plus qu'il ne l'a véritablement promue » ; ainsi, la secrétaire d'État n'a jamais été promue au rang de ministre. Georges Pompidou lui avait finalement demandé un projet de loi sur le handicap, mais le président est mort en 1974. Des élections se sont tenues, elle a été réélue, mais pas rappelée au gouvernement. Bien que mademoiselle Dienesch n'ait pu faire aboutir ses idées pour les handicapés, elle a influencé la première loi votée pour eux en 1975.

◀ Stéphanie Stoll



ANNE-MARIE HAYON, COLLECTION HUBERT BOISADAN

◀ Marie-Madeleine Dienesch a été élue sans interruption de 1945 à 1981, elle a quitté le monde politique en 1981 pour des raisons de santé. Elle est décédée au début de 1998.

▶ À noter que le nom de Marie-Madeleine Dienesch a été proposé pour le futur collège de Lamballe.